



Monsieur LALUT Pascal
2, rue du Bois de la Croix
Ravaud
16560 AUSSAC-VADALLE

Aussac-Vadalle, le 25 juin 2021

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 08 juin concernant les barrages que vous avez établis sur le domaine communal sans autorisation j'ai constaté ce jour que le barrage le plus proche du lavoir empêchait toujours la circulation de l'eau et ne permettait pas aux agents communaux de procéder au nettoyage de ce dernier.

En conséquence j'ai rétablit la circulation naturelle de l'eau pour la partie implantée sur la parcelle communale du barrage désigné ci-dessus.

Je vous informe, à nouveau, qu'il est interdit de bâtir des ouvrages sur le domaine de la commune sans autorisation et je vous demande donc de veiller à ne pas bâtir ou maintenir d'ouvrage dans ces conditions.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Gérard LIOT



Mairie 61 Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle
Tél : 05 45 20 61 60 /Télécopie: 09 72 31 00 94
Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr
Internet : www.aussac-vadalle.fr